

MAIRIE DE BARBERAZ

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 février 2008**

Le Conseil Municipal de Barberaz s'est réuni le 25 février sous la présidence de Monsieur POLLIER Jean, Maire, et a examiné les questions suivantes :

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE MULTI-ACCUEIL – ACTUALISATION

Afin d'adapter au mieux le règlement du Multi accueil « Les P'tits Loups » au fonctionnement du service et de l'actualiser notamment pour tenir compte des dispositions du décret 2007-230 du 20/02/07 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Le Maire propose d'approuver un projet de règlement modifié précisant notamment :

- les modalités de l'accueil d'urgence,
- les attributions de la responsable de l'établissement,
- le rôle du médecin référent.

Ce projet a été validé par la Commission « Petite Enfance » lors de sa réunion en date du 06/02/08.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de règlement modifié.

JOUCADI – SIGNATURE DE LA CHARTE DU COLLECTIF DES LIEUX D'ACCUEIL

Depuis 1993, le Réseau Associatif des Maisons Ouvertes (RAMO) a permis de fédérer les lieux d'accueil « Parents Enfants ». Suite à la dissolution de l'association RAMO en 2006, certains lieux d'accueil du Département ont souhaité poursuivre cette dynamique de réseau en créant un collectif et élaborer une charte précisant les critères auxquels doivent répondre les lieux d'accueil adhérents ainsi que les objectifs du collectif.

Considérant l'intérêt du travail en réseau pour ce type de lieu d'accueil et l'importance de formaliser des principes communs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cette charte.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire informe le Conseil Municipal que certains agents remplissant les conditions d'ancienneté nécessaires peuvent prétendre à un changement de grade en 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois correspondante.

MODIFICATION DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS PAR LES AGRICULTEURS DE LA COMMUNE

Albert Vellard rappelle que par délibération du 11 février 1999, le Conseil Municipal avait approuvé la reconduction des précédentes conventions des 27/04/1192, 29/02/1996 et 12/02/1999.

La charge de travail d'entretien des espaces verts existants et à créer, devient trop lourde pour les seuls services techniques de la Commune.

Afin de répondre aux besoins actuels, il est proposé de confier l'entretien des secteurs suivants au GAEC de la Coche et à la Micro entreprise PROVENT.

- entretien des talus de la rue Jules Verne,
- élargissement de la zone entretenue dans le secteur de la Biche et du Patéry,
- entretien des escaliers situés au dessus de l'Eglise,
- aide ponctuelle aux services techniques lors de gros travaux saisonniers (feuilles ou taille) dans différents secteurs tels que les Gravières, chemin des Roquières Bouzon...),
- intervention urgente lors de catastrophes naturelles (inondation, glissement de terrain...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification proposée de la convention d'entretien des espaces naturels par les agriculteurs.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Dominique Diverchy est élu en tant que président de séance pour le vote du Compte Administratif 2007.

Il présente le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2007.

1 - Section de Fonctionnement				<i>E = Excédent D = Déficit</i>
	Crédits ouverts (BP et DM)	Crédits employés (y compris rattachement)	Résultat d'exécution	
Dépenses	2 841 282	2 224 141.85		
Recettes	2 841 282	2 896 905.98	672 764.13 (E)	

2 - Section d'Investissement				
	Crédits ouverts (BP et DM)	Crédits employés (dont solde investissement 2006)	Résultat d'exécution	
Dépenses	2 275 412	806 942.16		
Recettes	2 275 412	828 199.77	21 257.61 (E)	

3 - Etat des restes à réaliser		Solde des Restes à réaliser	Résultat y compris reste à réaliser	
Dépenses	1 121 288	524 809 (D)		
Recettes	596 479		169 212.74 (E)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 1 abstention (René Eymard) adopte le Compte Administratif 2007.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007

Considérant que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier correspond au Compte Administratif 2007,

Le compte de gestion est approuvé par 19 voix pour et 1 abstention (René Eymard).

BILAN ANNUEL DE LA POLITIQUE FONCIERE

Le Maire rappelle que l'article 11 de la Loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an, sur le bilan de la politique foncière menée par les collectivités de plus de 2 000 habitants et que ce bilan soit annexé au compte administratif. Ce bilan porte sur les acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan consultable en Mairie, doit permettre à chaque collectivité de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par cette collectivité et d'assurer l'information de la population.

JP Coudurier souligne que le Conseil Municipal n'a pas eu recours à l'expropriation sur la durée du mandat pour mener à bien les projets communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le bilan annuel de la politique foncière pour 2007

FORMATION DES ELUS

Le Maire rappelle que la Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, a introduit l'obligation pour les Conseils Municipaux de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres.

Par délibération du 26 février 2007, le Conseil Municipal a retenu les thèmes suivants pour 2007 :

- Loi SRU
- Gestion Financière
- Communication
- Action Sociale
- Marchés Publics

et accordé un crédit de 765 Euros à ces actions de formation pour l'exercice 2007. Conformément à l'article 22123-16, les organismes de formations doivent faire l'objet d'un agrément délivré par le Ministre de l'Intérieur.

Le tableau, récapitulant les actions de formations des élus, financées par la Commune pour 2007 sera annexé au Compte Administratif 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du tableau récapitulatif des actions de formation des élus en 2007.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008

Dominique Diverchy rappelle les obligations légales faites au Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire, dernier de sa mandature.

Bien que la tenue d'un tel débat soit obligatoire (Art L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

L'assemblée examine l'évolution des recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et discute des grandes orientations budgétaires et fiscales prévues dans le budget 2008.

1) Environnement international

La crise financière qui touche principalement les Etats-Unis, va naturellement s'étendre à l'Europe, et, malgré les apports massifs en liquidité des banques centrales, va impacter à la baisse les échanges

internationaux. La bourse réagit toujours de façon épidermique à tous changements, surtout s'ils sont mauvais !

2) Environnement national

Nous pouvons constater que :

- Les prévisions de croissance de l'économie française ont été revues à la baisse.
- Cependant ce n'est pas un phénomène isolé : cela concerne la zone euro ainsi que les Etats-Unis.
- L'inflation 2007 est plus élevée que prévue : prévision de 1.3 % en fin d'année et de 1.8 % en 2008. Le projet de loi de finances prévoit une inflation de 1.6 % pour 2008.

- L'endettement de l'Etat s'amplifie et annonce ainsi une réforme indispensable des dotations de l'Etat au profit des collectivités locales. Le PIB croît moins vite que le taux de la dette de l'Etat :

* Ainsi le contrat de croissance qui fixait l'évolution de l'enveloppe de la DGF est remplacé par un contrat de stabilité. L'évolution des dotations ne sera plus calculée à partir du PIB et de l'inflation, mais, en 2008 sur uniquement le taux de l'inflation, ce qui va modérer les hausses de l'enveloppe.

* Par ailleurs, le FCTVA risque, dans les exercices à venir, de faire l'objet d'une réforme qui le transformerait en une dotation versée annuellement par l'Etat, sans tenir compte du volume d'investissement effectué.

1-1) Les dotations de l'Etat :

* L'enveloppe globale de la DGF connaîtra une augmentation de 2 % en 2008 ; le montant de la dotation de la commune s'élèvera à 476 900 € soit une progression de 1.5 %

* La DCTP (dotation de compensation pour la taxe professionnelle), - 16.8 %

1-2) La fiscalité :

Les coefficients de revalorisation applicables, en 2008, aux valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux sont fixés uniformément à **1,6 %** pour les propriétés bâties et non bâties.

Les informations connues à ce jour :

- progression de 6% de la base de la taxe foncière bâtie
- et diminution de 8% de la taxe sur le foncier non bâti

permettent d'estimer la progression du produit fiscal attendu à taux constant à 4.2% soit des ressources supplémentaires à hauteur de 65 000 € environ

1-3) Les marchés financiers :

Les taux d'intérêt à long terme des marchés financiers se stabilisent à un niveau beaucoup plus faible qu'en milieu d'année 2007. Ils devraient rester proches du niveau actuel (4,20 % à 4,25 % pour le taux à 10 ans) compte tenu de la situation économique actuelle, de la politique des Banques centrales et de l'incertitude sur les performances des marchés boursiers.

Les taux des prêts immobiliers ont continué de monter en janvier 2008 par rapport à décembre 2007, toutefois cette hausse est relativement faible (0,10 % environ) et ne devrait pas se prolonger durant les prochains mois. Le taux fixe d'un emprunt immobilier se situe actuellement à 4,75 % à 20 ans et 4,85 % à 25 ans, et devrait rester proche de ce niveau jusqu'en fin d'année 2008.

Il est à noter que la dette de la commune est majoritairement constituée d'emprunts à taux fixe ; suite au basculement à taux fixe de 2 emprunts à taux variable en 2007, seul un emprunt est à taux variable sur 13 emprunts encore en cours.

Les emprunts arrivant à terme en 2008 et 2009 sont ceux dont les taux sont les plus élevés (9.25 % et 6.95 %). Les taux des emprunts qui resteront à rembourser sont compris entre 4.50 % et 5.60 %

L'absence d'emprunt sur 3 exercices en 2004, 2005 et 2007 conduit à un encours de la dette au 01/01/08 de 2 140 000 € représentant 0.7% des recettes réelles de fonctionnement constatées au CA

2007 ce qui permet de dégager des marges de manœuvre importantes en terme de recours à l'emprunt pour les exercices à venir.

2) Contexte intercommunal

2-1) Chambéry métropole :

Les transferts de charges effectifs à compter du 01/01/08 vont impacter le budget communal en 2008.

L'attribution de compensation 2007 sera diminuée du montant des charges transférées en matière

- d'entretien des cours d'eau (21 187 €)
- de voiries d'intérêt communautaire (64 502 €)

Corrélativement la commune n'aura plus à verser de contribution au SICEC et, pour la compétence voirie sera remboursée de l'entretien qu'elle réalise en gestion directe sur les voiries transférées (soit 13 900 €)

La redevance d'occupation du domaine communal versée par les régies d'eau potable et assainissement a par ailleurs fait l'objet d'une nouvelle répartition pour 2007 et un lissage dégressif est prévu jusqu'en 2012. Ce recalcul a été acté par décision du Conseil Communautaire en date du 15/11/07 ; il a été établi car le montant jusqu'à présent retenu prenait en compte les linéaires de réseaux totaux quelle que soit leur implantation, il convenait notamment de soustraire le linéaire des conduites situées sous le domaine privé

Un lissage dégressif a été prévu de 2008 à 2012 :

2007	2008	2009	2010	2011	2012
35 931€	33 530 €	31 128 €	28 726 €	26 325 €	23 933

2-2) Autres organismes intercommunaux

Le montant de la contribution au SIVU Enfance Jeunesse Arts Vivants n'est pas encore fixé à ce jour ; pour mémoire la contribution de la commune pour 2007 s'est élevée à 86 800 €. Florence Vivet informe qu'une progression sensible de la contribution de la Commune à la MAPAD est à prévoir en 2008.

3) Contexte communal

Dépenses et Recettes de Fonctionnement devraient rester stables par rapport à 2006

3-1) Section de fonctionnement

3-1-1) *En dépenses :*

Les charges à caractère général devraient rester stables :

Certaines prévisions de dépenses devront être majorées :

- l'achat de repas pour le restaurant scolaire : l'ouverture du Restaurant Scolaire de l'Ecole Concorde pourra induire une progression des effectifs accueillis
- les charges de copropriété de la Galerie de la Chartreuse
- la redevance spéciale Ordures ménagères versée à Chambéry Métropole depuis le 01/04/07 (5050 € à verser sur une année complète augmenté d'un solde de 2500 € sur 2007)
- la contribution au fonds handicapés

- le poste télécommunication pour tenir compte de la progression du réalisé 2007, cette évolution repose principalement sur la progression du coût des abonnements et nécessiterait l'engagement d'une réflexion sur les gisements d'économies à trouver sur ce poste

Ces augmentations seront toutefois compensées par des diminutions sur les postes suivants :

- réajustement du poste consommation d'énergie qui avait fortement progressé en 2006 du fait des conditions climatiques
- réajustement du poste entretien de voies et réseaux, la prévision de dépense pourrait inclure 6000 € pour des remplacements d'ampoules suite à l'audit énergétique réalisé en 2006
- diminution de la dépense en prime d'assurance suite à la consultation réalisée en 2007 pour le contrat Responsabilité Civile Bâtiment Protection Juridique ; l'évolution de ce poste de dépense est retracé ci-dessous :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Prévision 2008
RC Bâtiments	10 801,00 €	11 856,00 €	13 502,00 €	15 515,00 €	16 608,07 €	17 465,57 €	16 199,03 €	9 500,00 €
Véhicules	7 496,00 €	8 096,00 €	9 994,83 €	5 175,65 €	7 048,45 €	7 279,21 €	2 659,30 €	3 050,00 €
Total	18 297,00 €	19 952,00 €	23 496,83 €	20 690,65 €	23 656,52 €	24 744,78 €	18 858,33 €	12 550,00 €

Les charges de personnel devraient progresser de 2%

soit une prévision de dépenses supplémentaires de + 20 700 €

Cette progression correspond à des évolutions externes à la collectivité à hauteur de + 14 000 €

cette donnée n'est toutefois pas connue à ce jour.

La progression du Chapitre Charges de Personnel correspond également à des évolutions internes à la collectivité à hauteur de + 6 700 € (assurance – progressions de carrières – réorganisation des services).

Le Chapitre « Autres Charges de Gestion Courante » sera diminué du montant de la contribution jusqu'à présent versée au SICEC (23 600 €) qui sera désormais pris en charge par Chambéry Métropole.

Le Chapitre « Atténuation de Produit » constitué par le prélèvement loi SRU connaîtra une progression de 6% : de 37 600 € à 39 980 €

3-1-2) En recettes :

Le Chapitre Produits des Services devrait connaître une légère augmentation

La diminution de recettes liée au lissage opéré par Chambéry métropole sur la redevance d'occupation du Domaine Public des réseaux d'eau et d'assainissement est compensée par le règlement par Gaz de France, à compter de 2007, d'une redevance annuelle (2 300 €) dans le cadre du renouvellement de la concession approuvé par délibération du 29/05/07

La progression du produit des services périscolaires et petite enfance constaté en 2007 conduit à réajuster à la hausse la prévision pour 2008.

La prévision pour travaux en régie devrait également être en hausse

Le Chapitre Impôts et Taxes sur lequel est imputée la recette liée à la Dotation de Compensation devrait connaître une légère baisse du fait de l'incidence des transferts de compétence 2008 évoqué plus haut

Cette diminution est toutefois en partie compensée par la progression des ressources fiscales à taux constant liée à l'augmentation des bases.

Le Chapitre Dotations et Participations devrait être en légère progression du fait du remboursement par Chambéry métropole des frais de fonctionnement engagé par la commune sur les voiries d'intérêt communautaire (13 900 €)

Le Chapitre Autres Produit de Gestion Courante connaîtra une diminution liée à l'absence de loyer sur 12 mois des 2 appartements de la rue de la Concorde transformés en restaurant scolaire.

Le Chapitre Atténuation de Charges prévoira un réajustement à la hausse de la prévision de remboursement sur rémunération de personnel (participation de l'Etat versée pour un emploi aidé sur un an, et prévisionnel de remboursement d'absence au titre de l'assurance Garantie Risque Statutaire contractée par la Commune)

En dépenses comme en recettes les prévisions du Budget 2008 devraient donc restées stables et permettent d'envisager un virement à la section d'Investissement d'un montant au moins équivalent à celui de 2007.

3-2) Section d'Investissement

3-2-1) En recettes :

La section d'investissement bénéficie du résultat d'exécution de l'exercice 2007

- un résultat de fonctionnement de 672 000 € en hausse de 31 %
- un résultat d'investissement excédentaire de 21 000 €

Le résultat de l'exercice y compris Restes à réaliser diminue cependant de 56 600 € du fait de l'importance des restes à réaliser 2007 (charge nette de 524 800 €) : l'importance des restes à réaliser dépenses est liée à l'engagement de certaines opérations en fin d'exercice 2007 (Restaurant scolaire Concorde, Terrain Multisports, acquisition des délaissés du PN 30 à Chambéry Métropole) ; en recettes 30 000 € ont été reportés en restes à réaliser contre 160 000 € en 2006

Les montants attendus pour le FCTVA et la TLE sont respectivement de 129 300 € et 30 400 € contre 48 300 € et 25 300 € en 2007.

3-2-2) En dépenses :

Le remboursement de la dette en capital s'élève 268 500 €

Au vu des marges de manœuvre dégagées pour le BP 2008, environ 700 000 € pourront être consacrés à l'inscription d'opérations nouvelles hors inscription d'emprunt nouveau et sans progression des taux des impôts locaux.

Soit la proposition suivante d'opérations nouvelles :

Opération	Opération Nouvelles		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Avance remboursable Budget Annexe ZAC du Centre	157 270,00 €			
Hauts de Barberaz	115 000,00 €		473 730,00 €	528 840,00 €
Voirie Diverses	100 000,00 €		20 510,00 €	
Voirie Route de l'Eglise	78 000,00 €			
Travaux en régie	33 100,00 €			
Matériels Techniques	29 920,00 €		31 100,00 €	
Eclairage Public	19 500,00 €		17 900,00 €	
Ecole Concorde	16 900,00 €		11 790,00 €	
Ecole Albanne	15 600,00 €		2 150,00 €	
Révision du POS	15 000,00 €			

Voirie Signalisation	14 000,00 €		7 900,00 €	
Illuminations	12 500,00 €		1 500,00 €	
Salle Polyvalente	9 160,00 €		1 800,00 €	535,00 €
Eglise Presbytère	8 850,00 €		2 200,00 €	
RS Albanne	8 600,00 €			
Terrains stade	7 700,00 €			
Bibliothèque	7 060,00 €		52000 €	
Sentiers piétons	7 000,00 €		7 400,00 €	
Mairie	6 950,00 €		4 575,00 €	2 140,00 €
Ateliers municipaux	6 400,00 €		280,00 €	1 024,00 €
Tennis	5 150,00 €		5 700,00 €	
Ecole Ch Mauduit	5 080,00 €		600,00 €	
Maison stade	4 250,00 €		1 31000 €	
Aménagement Jardins Jeux	3 000,00 €		3 000,00 €	
Halte Garderie RAM	2 850,00 €		700,00 €	1 440,00 €
Dépenses Imprévues Investissement	2 500,00 €			
Bâtiments Divers	2 400,00 €		1400,00 €	
Terrain Multi Sports	2 300,00 €		77 790,00 €	32 500,00 €
Cimetière	1 500,00 €		6 000,00€	
Maison therme	1 350,00 €			
Tir à l'arc	1 000,00 €			
Carrefour Rue Centrale Rue du 08,05,45	1 000,00 €		30 000,00 €	
Réserves Foncières			88 025,00 €	
Franchissement Voie Ferrée			69 728,00 €	
Ch S/S bois de la Coche			2 000,00 €	
Restaurant Scolaire Concorde		51 680,00 €	250 480,00 €	
Total	700 890,00 €	51 680,00 €	1 120 088,00 €	566 479,00 €

Les écritures relatives aux actes fonciers opérés dans le cadre de l'opération du centre ville (échange de terrains entre la Commune et l'OPAC de la Savoie et cession gratuite de l'emprise actuelle de la rue de la Maconne) seront à prévoir au BP 2008 mais seront sans impact sur l'équilibre budgétaire.

JP. Coudurier souligne la maîtrise des coûts de gestion du budget communal ainsi que la progression sensible du fonds de roulement depuis le début du mandat. Il précise que la diminution de l'encours de la dette permet d'envisager des marges de manœuvre importantes pour financer les projets à venir.

ETAT DES MARCHES SANS FORMALITES PREALABLES CONCLUS EN 2007

Albert Vellard invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de l'état annuel, ci-joint, des marchés "sans formalités préalables" conclus en 2007 dans le cadre de la délégation donnée au Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire remercie les services et les conseillers municipaux pour le travail accompli au cours du mandat.

Il remet à Mme Chantal Pillet, conseillère municipale depuis 1977, la médaille de la Commune de Barberaz